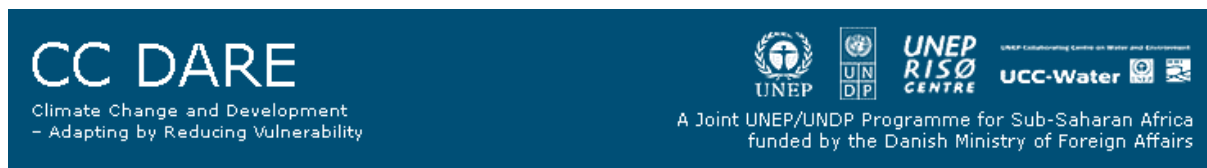


République du Sénégal

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs Artificiels

Direction de l'Environnement et des Etablissement classés



Renforcement des capacités des populations à des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques dans le Delta du Fleuve Sénégal

**Requête
Présentée par**



Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

Contact :

Awa Ndiaye,

Environnementaliste SAED

Rue Insa Coulibaly, BP 74 Saint Louis SENEGAL

tél : 33961 20 18 ou 33 961 20 17 Email : awasyllahotmail.com

a) Sommaire de l'appui requis

Les changements climatiques imposent un changement dans les méthodes de cultures actuelles dans le Delta du Fleuve Sénégal.

De nombreuses technologies permettent d'atténuer les changements climatiques, à savoir une meilleure gestion des cultures, une meilleure gestion des pâturages, une restauration des sols organiques et des puits de carbone et une gestion rationnelle de l'eau.

C'est dans cette optique que ce projet constituerait un programme d'appui et de renforcement des capacités des acteurs locaux, pour une plus grande prise de conscience des impacts des changements climatiques et des technologies d'adaptation.

1. Objectifs

Le changement souhaité, grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (technologies vertes, économies d'énergie...) est que:

- le niveau de fixation du CO₂ dans les exploitations agricoles et les terroirs environnants soit augmenté
- l'émission du CO₂ soit atténuée.

2. Résultats

- Un plan de formation et une stratégie d'essai de technologies sur l'adaptation aux changements climatiques sont proposés
- Des outils sont conçus pour prendre en charge les technologies et stratégies d'adaptation aux changements climatiques
- Une phase pilote est réalisée pour former des acteurs locaux sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques

b) Le Contexte et le bien-fondé

1. Contexte

Le Delta du Fleuve Sénégal est une zone agro-écologique d'importance stratégique pour les systèmes de production traditionnels et les systèmes irrigués. Il présente des atouts majeurs, permettant de répondre de façon efficace aux défis de la croissance économique globale et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le Sénégal est actuellement confronté à de nombreux défis, qui sont d'assurer l'autosuffisance alimentaire, réduire la pauvreté, améliorer le développement rural, moderniser l'agriculture tout en préservant l'environnement.

Dans cette optique, le delta offre des conditions favorables et atouts considérables, particulièrement d'immenses potentiels en terres irrigables, des ressources en eau importantes et un capital humain significatif.

Toutefois, cette zone a vu ces dernières décennies l'accélération de la détérioration de son environnement, notamment la dégradation du couvert végétal, la disparition des forêts et des aires de pâturage, le surpâturage, l'aggravation des processus de désertification, la salinisation et l'appauvrissement des sols, la disparition ou fragilisation des habitats des faunes aviaires et terrestres.

Certaines des méthodes agricoles, notamment lorsqu'elles sont intensives, sont à l'origine d'impacts environnementaux en particulier la pollution et la surexploitation des eaux, l'utilisation abusive d'intrants chimiques, la dégradation des sols et la perte de leur valeur naturelle, la perte d'habitats et de la biodiversité qui s'y rattache.

A la suite de l'édification des barrages de Diama et de Manantali, l'irrigation s'est également intensifiée, avec l'augmentation des superficies mises en valeur et l'émergence des périmètres irrigués.

L'exploitation des aménagements hydro-agricoles ne s'accompagne pas de mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques et les cultures développées par les populations ne prennent pas en compte les techniques de séquestration du carbone, alors que des plantes comme le *sesbania* sont connues pour jouer ce rôle.

Il importe aujourd'hui de promouvoir des stratégies de bonnes pratiques agricoles, pour réduire, atténuer, voire même éliminer les impacts des changements climatiques.

2. Problème à résoudre

Aujourd'hui, la principale préoccupation et contrainte dans le Delta du Fleuve Sénégal reste l'absence de bonnes pratiques agricoles en particulier et une gestion efficace de l'environnement en général, ce qui limite un développement agricole durable.

Les stratégies d'aménagement et de vulgarisation agricole n'intègrent pas de programmes de sensibilisation des populations aux pratiques agricoles protectrices de l'environnement et à la mise en œuvre de technologies adaptées aux changements climatiques.

Le constat est fait au niveau des sites maraichers (1400 ha) que va aménager la SAED au niveau de l'écosystème dunaire du delta (le *dieri*). Le *dieri* est essentiellement constitué de dunes et de sables sur lesquels se développaient une maigre agriculture pluviale et un élevage extensif. C'est un écosystème « sec » par opposition au Walo inondé par les eaux du fleuve.

Les problèmes environnementaux actuellement observés dans la zone du projet (la dégradation des paysages et des sols) sont en rapport avec les aménagements hydrauliques et hydro agricoles, l'usage de l'eau et d'intrants agricoles chimiques. Les effets qui en découlent sont un écoulement relativement perturbé de l'eau dont les voies sont modifiées, la dégradation des sols (déboisement, défrichage) et la pollution des eaux, les conflits entre les acteurs, la prolifération de végétaux aquatiques dont l'ampleur inquiète l'ensemble des intervenants.

3. Lien appui et DARE/PANA

Dans le Delta du Fleuve Sénégal, l'agriculture, le développement rural, la gestion durable des ressources et la sécurité alimentaire sont indissolublement liées, particulièrement en matière de développement et de changements climatiques. En effet, non seulement la sécurité alimentaire constitue clairement une préoccupation face aux changements climatiques, mais le succès de l'adaptation à ces changements et des mesures prises pour atténuer leurs effets ne peut être obtenu que grâce à l'implication et à la sensibilisation des populations locales.

Pour l'atteinte des objectifs d'adaptation, la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion agricoles est primordiale. Pour ce faire, un travail important de renforcement des capacités des acteurs est nécessaire. Ceci tient en partie à la complexité des changements climatiques.

En outre, le développement de technologies appropriées et adaptées aux activités agricoles est un élément important pour sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux des changements climatiques.

Cela correspond aux thèmes transversaux et secteurs et respectivement :

- Elaboration de supports matériels de sensibilisation et de vulgarisation destinés aux acteurs locaux et ayant trait aux impacts du changement climatiques sur l'agriculture, sur les options en matière d'adaptation et sur les coûts.
- Mise en œuvre de technologies adaptées en matière d'utilisation de l'eau, de traitement et de conservation des sols et de la végétation en collaboration étroite avec les communautés locales et en tenant compte des connaissances et technologies traditionnelles.

4. Moyens d'action en matière d'adaptation aux changements climatiques

Le renforcement de capacité promu par ce projet correspond parfaitement aux technologies prescrites par le Plan d'Action National pour les Changements Climatiques (PANA) à savoir :

- la diffusion de techniques agro forestières,
- la diversification des cultures, notamment les essences qui piègent le CO2
- l'utilisation de variétés à cycle court,
- l'utilisation de variétés tolérantes à la salinité,
- la collecte et l'économie de l'eau, (lutte contre l'érosion hydrique, gestion rationnelle de l'eau, la mise en place de brise-vents),
- la diffusion de techniques de fertilisation raisonnée,
- l'économie d'énergie...

c) Les résultats envisagés et leur évaluation

Les résultats envisagés dans le cadre du projet permettront de vulgariser les moyens d'action en matière d'adaptation aux changements climatiques au niveau de l'ensemble du Delta et de la Vallée du Fleuve. Le projet a travers la **formation de formateurs** va permettre d'atteindre 100% des cuvettes du Delta. De façon spécifique :

Le résultat 1 aura comme produits clés :

- Une évaluation des besoins de formation
- Un plan de formation qui cible les acteurs agricoles et les administrations d'encadrement
- L'établissement d'« une charte pédagogique consensuelle »
- Le budget requis et les sources de financement

Les indicateurs de résultats se présentent comme suit :

- 100% de la typologie d'exploitant du Delta est interrogé
- Un rapport validé est présenté et 5 technologies sont promues
- 10% de la contribution du plan est mobilisé en termes d'option

Le résultat 2 aura comme produits clés :

- Des kits portant sur les différentes technologiques
- Un livret des bonnes pratiques environnementales est conçu
- Un plan de communication est élaboré avec des messages clairs
- Un manuel de formation

Les indicateurs de résultats s'établissent ainsi :

- Cinq (5) technologies sont prises en compte à la fin du projet
- Vingt (20) pratiques modèles sont identifiées
- Dix (10) messages sont préparés
- Un document de cinquante (50) est édité en 100 exemplaires

Le résultat 3 aura comme produits clés :

- Quatre (4) séances de 5 jours sont organisées
- Une évaluation est réalisée.

Les indicateurs de résultats sont les suivantes :

- Quatre vingt (80) des cibles réussissent aux évaluations finales
- Les cinq (5) technologies sont maîtrisées par 80% des participants
- Le processus du projet est agréé à 75%

d) La procédure de conception et de mise en œuvre

Le processus sera participatif. Il intégrera toutes les structures administratives et organisations paysannes pertinentes à tous les échelons. La SAED sera chargée de la gestion du projet.

Les différents acteurs seront organisés et regroupés dans un comité national et vont contribuer à l'élaboration du plans dans la concertation, la transparence, et en cohérence avec le plan national du Changements Climatiques.

La SAED sera l'organe d'exécution du Projet. Les capacités institutionnelles du projet seront renforcées par l'établissement d'une Cellule locale de suivi du Projet (CSP).

La SAED détachera l'expert Environnement pour suivre la mise en œuvre du Projet. La CSP interviendra en tant que l'unité du suivi des actions du Projet et sera chargée de la gestion et de l'exécution du Projet sur le terrain.

Les dispositions relatives à la gestion financière du Projet seront conformes aux procédures spécifiques de passation des marchés et de décaissement de la SAED. La CSP s'appuiera sur un réseau d'organisation communautaire dans la mise en œuvre du Projet.

Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) présidé par le Directeur de la SAED et intégrant les directions et structures administratives en charge de la gestion de l'environnement supervisera l'exécution du Projet au niveau régional.

La SAED aura la responsabilité de veiller à ce que toutes les actions financées soient exécutées conformément à la conception du Projet et aux indicateurs de performance et de suivi à définir en rapport avec les services compétents du partenaire. Le Projet se conformera aux procédures relatives au suivi et à l'évaluation requises par le partenaire pour l'examen à mi - parcours et le Rapport d'achèvement du Projet.

L'examen à mi – parcours permettra de formuler des suggestions concernant les améliorations possibles au plan d'exécution et les mesures susceptibles d'être prises pour assurer la réalisation des objectifs du Projet pendant le reste de la durée d'exécution.

L'expertise du CC DARE sera requise pour accompagner le projet et concevoir les outils.

Plan du document

a)	Sommaire de l'appui requis.....	3
1.	<i>Objectifs.....</i>	<i>3</i>
2.	<i>Résultats.....</i>	<i>3</i>
b)	Le Contexte et le bien-fondé.....	4
1.	<i>Contexte.....</i>	<i>4</i>
2.	<i>Problème à résoudre.....</i>	<i>5</i>
3.	<i>Lien appui et DARE/PANA.....</i>	<i>5</i>
4.	<i>Moyens d'action en matière d'adaptation aux changements climatiques.....</i>	<i>6</i>
c)	Les résultats envisagés et leur évaluation.....	6
d)	La procédure de conception et de mise en œuvre.....	8
e)	Le budget des activités proposées.....	Error! Bookmark not defined.